



AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUVIL

Par arrêté du 13 juin 2022, affiché en Mairie de Louvil et dans les bureaux de la Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Président de la Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louvil.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 04 juillet 9h00 au lundi 18 juillet 17h00.

Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h00 (fermé le mercredi après-midi) et le samedi matin de 10h00 à 12h00, ainsi que dans les locaux de la Pévèle Carembault à Templeuve du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : www.mairie-louvil.fr et www.pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la

disposition du public à la mairie de Louvil au 1 rue Jean Jaurès, 59830 LOUVIL et dans les bureaux de la Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie (voir horaires ci-dessus),
- en les adressant par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Louvil (1 rue Jean Jaurès, 59830 LOUVIL)

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions du public seront consultables sur les sites : www.mairie-louvil.fr et www.pevelecarembault.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de LOUVIL ou de la Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en la mairie de Louvil les jours suivants :

- **Le Lundi 04 juillet, de 09h00 à 12h00, jour d'ouverture de l'enquête.**
- **Le Lundi 18 juillet, de 14h00 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.**

Lors de la clôture de l'enquête (le lundi 18 juillet à 17h), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel rencontrera dans la huitaine, les représentants de la commune et de la Pévèle Carembault et leur communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de remise du registre d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Pévèle Carembault, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Louvil et mise sur les sites internet de la commune : www.mairie-louvil.fr et de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des observations sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Madame FEDDAL, chargée de l'urbanisme de la commune de Louvil ou à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault.